

Rapport de la Commission des finances (août 2021)

Préavis municipal No 6/2021

Règlement communal et tarifs des émoluments du contrôle des habitants

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir ce lundi 9 août pour discuter du préavis N° 6/2021 relatif à une mise à jour du règlement communal et tarifs des émoluments du contrôle des habitants. Cette dernière a reçu toutes les explications de MM. Gozel, Valet et Simond, représentants de la Municipalité, qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

Au vu de l'évolution des coûts et des sollicitations croissantes du secteur administratif, une mise à jour des prix des émoluments semble nécessaire.

Le nouveau règlement proposé par la Municipalité est établi sur la base type de celui du canton et comparé avec les communes voisines.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2021 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Annette Corthay

Frank Dayen (président)

Eric Dubauloz

Henri Martin

Nicolas Valet (rapporteur)